

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

RELATIVE A 3 DOSSIERS COMPLÉMENTAIRES :

- **LA RÉVISION GÉNÉRALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME**
- **LE SCHÉMA DIRECTEUR DE GESTION DES EAUX PLUVIALES**
- **LE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT**

**Du lundi 27 août 2018 à 9h00 au vendredi 28 septembre 2018 à 16h00**

**Objet de l'enquête** : En exécution de l'arrêté n°2018-428 du 23 juillet 2018, le maire de Saint Martin de Crau a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique concernant 3 dossiers complémentaires : la révision générale du Plan Local d'Urbanisme, le Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales et le zonage d'assainissement collectif et non collectif.

Le Plan Local d'Urbanisme est un document qui régleme le droit des sols sur le territoire communal à partir des grands objectifs définis dans la délibération n°49/16 du Conseil Municipal du 16 juin 2016 prescrivant la révision générale du PLU.

Le dossier de PLU arrêté est constitué du rapport de présentation, du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), du zonage et du règlement, des Emplacements Réservés, des Servitudes d'Utilité Publique et des Annexes.

Les avis des Personnes Publiques Associés seront joints au dossier d'enquête.

Le Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales a pour objectif principal de permettre la gestion des eaux pluviales d'une manière plus globale et cohérente sur la commune. Cette étude a été élaborée en 5 phases afin d'appréhender le risque d'inondation associé au ruissellement.

Le projet de zonage d'assainissement collectif et non collectif a été élaboré par la communauté d'agglomération ACCM afin de mettre en concordance le zonage d'assainissement avec le projet de PLU. Le dossier se compose d'un projet de mémoire justificatif du zonage et de ses cartes de zonage.

**Désignation du commissaire enquêteur** : Monsieur Maurice NISSE, directeur des Etudes à l'Ecole Supérieure des Géomètres et Topographes en retraite, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Marseille, par décision n°E18000077/13 en date du 19 juin 2018.

## **Consultation du dossier et recueil des observations du public :**

Pendant toute la durée de l'enquête publique unique, du lundi 27 août 2018 au vendredi 28 septembre 2018, les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête unique à feuillets non mobiles ouvert à cet effet, côté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés au siège de l'enquête au Pôle Aménagement situé au Centre Technique Municipal, 37 avenue de Plaisance.

Chacun pourra prendre connaissance dudit dossier aux jours et heures habituels de réception du public : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

L'ensemble des pièces du dossier sera également consultable sur les sites internet <https://www.registredemat.fr/epunique-stmartindecrau> et <https://www.saintmartindecrau.fr>.

Un accès gratuit sera garanti sur un poste informatique à l'Espace Multimédia, place Georges Brassens, les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 10h00 et de 16h00 à 17h30, le mercredi de 16h00 à 17h30 et le samedi de 8h45 à 10h00.

Le public pourra consigner ses observations :

- soit sur le registre d'enquête unique ouvert au siège de l'enquête publique unique,
- soit par voie électronique à l'adresse suivante : [epunique-stmartindecrau@registredemat.fr](mailto:epunique-stmartindecrau@registredemat.fr)
- soit par le registre dématérialisé dédié à l'enquête publique à l'adresse suivante <https://www.registredemat.fr/epunique-stmartindecrau>
- soit en les adressant à Monsieur le Commissaire Enquêteur au Pôle Aménagement – Centre Technique Municipal, 37 avenue de Plaisance, 13310 St Martin de Crau.

L'ensemble des observations du public seront consultables sur le site internet de l'enquête <https://www.registredemat.fr/epunique-stmartindecrau>.

Le commissaire-enquêteur recevra au pôle Aménagement situé au Centre Technique Municipal, 37 avenue de Plaisance, les :

- Lundi 27 août 2018 de 9h00 à 12h00
- Mardi 04 septembre 2018 de 14h00 à 17h00
- Mercredi 12 septembre 2018 de 9h00 à 12h00
- Jeudi 20 septembre 2018 de 14h00 à 17h00
- Vendredi 28 septembre 2018 de 13h00 à 16h00.

**Conclusions du commissaire enquêteur** : A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur au Pôle Aménagement situé au Centre Technique Municipal, 37 avenue de Plaisance ainsi que sur le site internet de la ville <https://www.saintmartindecrau.fr> pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

**Elaboration des dossiers** : Le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme et le Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales de la commune soumis à enquête publique ont été élaborés par le Pôle Aménagement situé au Centre Technique Municipal, 37 avenue de Plaisance et les bureaux d'étude G2C et ARTESIE.

Le projet de zonage d'assainissement collectif et non collectif a été élaboré par la communauté d'agglomération ACCM.

Les informations relatives à ces dossiers peuvent être demandées auprès de Madame Lucie GIARD, responsable du Pôle Aménagement, Centre Technique Municipal, 37 avenue de Plaisance.

**Dominique TEIXIER**

Maire de Saint Martin de Crau